



Accord Reconnaissance des Compétences et des Qualifications en AD à Orange : Quelle ARCQ...naque !

Montreuil, le 9 octobre 2019

L'Accord Reconnaissance des Compétences et des Qualifications (ARCQ) a été signé le 20 janvier 2017 par la CFDT, la CFE-CGC et FO. Les évaluations ont quasiment toutes été réalisées et les retours du personnel confortent la CGT FAPT dans sa décision de ne pas avoir signé cet accord.

Les signataires ont accepté de faire un chèque en blanc à la direction et lui donner les pleins pouvoirs. Ainsi, elle a pu décider seule de la refonte des métiers et des nouvelles règles de reconnaissance professionnelle.

Dès le départ, la CGT a dénoncé les conséquences néfastes du contenu de l'accord, éloigné des attentes des salariés.

Cet accord permet à la direction :

- ✓ De fusionner, unilatéralement, 400 métiers vers 120 métiers afin de mener à bien ses restructurations incessantes.
- ✓ De s'affranchir de l'avis des Organisations Syndicales pour la définition et la mise en place de nouveaux référentiels métiers éloignés de la réalité des activités dans les services.
- ✓ D'instaurer une différence de traitement entre les personnels d'Orange à égalité de compétences et de qualifications en fonction de leur grade ou bande CCNT.
- ✓ De contraindre les managers à appliquer des quotas sur les mesures prévues par l'accord, faute de budgets suffisants.
- ✓ De distiller au compte gouttes les promotions pour les salariés n'ayant pas pu en bénéficier depuis + de 10 ans (25% du personnel est concerné).
- ✓ De mettre en place un parcours du combattant pour obtenir une promotion en raison de la multiplicité des compétences à acquérir, les différents paliers à franchir et de la mise en place des entretiens « regards croisés ».
- ✓ De développer la polyvalence à outrance avec la fusion, voire la destruction de métiers, entraînant la perte de spécialisation, d'expertise et de sens du travail.

**La CGT n'a pas signé cet accord !
Sa mise en œuvre confirme qu'il ne
répond pas aux attentes du personnel
d'Orange**

La direction a plus d'une corde à son ARCQ !

À l'approche des élections professionnelles et sentant le mécontentement du personnel monter dans les services, une organisation syndicale a retiré sa signature.

Quel impact pour les salariés ?

Aucun. Le retrait de la signature n'a aucun effet sur la validité de l'accord, ce qui signifie qu'il continuera à s'appliquer jusqu'en 2021.

Pour la CGT, c'est pendant la négociation qu'il y a nécessité d'agir, afin de faire pression sur la direction pour gagner un meilleur accord répondant aux revendications du personnel, et non une fois que les accords sont appliqués.

Quels enseignements retenir ?

C'est avant de signer qu'il faut réfléchir...pas après !

Quelle reconnaissance dans les AD ?

Les métiers des AD sont tous référencés en double bande sous de nouvelles fiches métiers.

À ce jour, il y a des fiches :

- ✓ **Vendeurs et Référents** : fiche Conseiller Client en bande C et D.
- ✓ **Managers et Adjoints** : fiche Manager des opérations et transverse en bande Dbis et E.

Quid des métiers de : coach service, conseiller technique, logisticien et CEV ? N'ayant pas de fiche métier ils se retrouvent évalués sur... la fiche métier conseiller client !

S'auto évaluer pour un salarié s'avère complexe car :

- La tendance naturelle en la matière est à la sous-évaluation.
- Plusieurs compétences purement subjectives et décorrélées de l'expérience acquise sur le métier sont sujettes à interprétations.

Les salariés « référents » sont arbitrairement positionnés au niveau « contenus » ou « contenus enrichis » (posture,..) en faisant fi de l'expérience acquise.

Les adjoints sont positionnés arbitrairement sur la fiche métier « Conseiller Client » au niveau enrichi, au lieu de l'être sur la fiche métier « manager ».

Pour les managers, cet accord est un cadeau empoisonné : le manque de budget les pousse à faire des choix cornéliens.

Refonte du référentiel Métier

La direction devait procéder à une simplification des métiers. Libérée de toute contrainte par les signataires, elle en a profité pour passer à la moulinette les 400 métiers et en redéfinir 120 nouveaux de façon unilatérale.

Refonte des compétences

ARCQ c'est un parcours du combattant pour avoir sa promotion.

Les métiers des AD sont dorénavant :

- Positionnés en double bande :
- Positionnés sur quatre niveaux de compétences : Base, Opérationnel, Avancé et Référent.

Promotions

Création de la reconnaissance... sans promotion !

Généralisation de la reconnaissance sans changement de bande :

- ✓ 2% du niveau Opérationnel à Avancé
- ✓ 4% du niveau Avancé à Référent.

Pour la CGT, la reconnaissance des qualifications et la sécurisation des parcours professionnels passe par :

- La régularisation de la situation des salarié·e·s en attente d'une promotion depuis +de 10 ans.
- La prise en compte de l'expérience acquise, des qualifications, des diplômes...
- La reconnaissance de tous les salarié·e·s avec le grade 2.3/D pour les conseillers clients, grade 3.2/3.3/Dbis pour les adjoints et le grade 4.1/4.2/E pour les managers dans les AD.
- L'accès à un déroulement de carrière identique entre les femmes et les hommes.
- Une véritable transparence dans l'attribution des promotions et des MEC.
- La reconnaissance des fonctionnaires des AD par l'accès au grade supérieur pour une prise en compte dans le calcul de leur pension.

Pour que mon travail compte,
je vote CGT

ELECTION CSE ORANGE du 19 au 21 novembre 2019

